

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le huit du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/05/2015

Présents : Willy Lamulle, Maryse Duval, Michel Lahaye, Alain Goubert, Antonio Navarro, Denis Decaux, Christine Dieutre, Bruno Biard, Ginette Vasse, Séverine Ricius, Charles-Henri Ricard, Etienne Lurois, Fabien Lamulle.

Excusé : François Durieu (qui a donné pouvoir à Ginette Vasse), Philippe Duval (qui a donné pouvoir à Christine Dieutre)

Secrétaire de séance : Denis Decaux

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 10 mars 2015 a été lu et approuvé à l'unanimité.



### FINANCES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les élus du montant des dotations de l'état aux collectivités locales pour l'année 2015 ; pour 2015 la commune percevra 84529 € soit une baisse de 3.17% par rapport à 2014.

Les élus ont reçu les documents comptables qui ont été présentés lors de la réunion de la commission affaires générales du 25 mai 2015 où étaient présents : Willy Lamulle - Maryse Duval - Michel Lahaye - Alain Goubert - Antonio Navarro - Philippe Duval - Christine Dieutre - Ginette Vasse.

Mr Biard et Mmes Dieutre et Vasse souhaitent avoir les arrêtés de subvention permettant de justifier les restes à percevoir. Ils seront communiqués lors du prochain conseil municipal. Ils souhaitent également connaître les dates de versement.

Mme Vasse demande le montant des locations de la salle des loisirs ; un pointage sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire répond aux demandes et interrogations des élus avant de soumettre au vote les différents documents.



**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°08**

### COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2014 qui ont été présentées lors de la réunion de la commission « affaires générales » et qui se résument ainsi :

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	9 361,49 €
Dépenses	6 378,64 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>2 982,85 €</b>
Report année précédente	2 248,95 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>5 231,80 €</b>

<u>Investissement</u>	
Recettes	95 111,46 €
Dépenses	3 932,37 €
<b>Soit un résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>91 179,09 €</b>
Report année précédente	- 397 216,80 €
Restes à percevoir	302 105,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 3 932,71 €</b>

<b>Excédent global de clôture</b>	<b>1 299,09 €</b>
-----------------------------------	-------------------

M. Le Maire cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2014.  
Monsieur le Maire se retire pour le vote.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) et 2 abstentions (Séverine Ricus, Denis Decaux), vote le CA 2014.*



**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°09**

**COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - COMPTE DE GESTION 2014**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) et 1 abstention (Séverine Ricus), vote le compte de gestion 2014 de Mme le receveur.*



**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°10**

**COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - AFFECTATION DE RESULTATS**

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

MAIRIE DE ST SAIRE - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

27/05/2015	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	--	-------

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	397 216,80 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	2 248,95 €

Soldes d'exécution	
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	91 179,09 €
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	2 982,85 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0,00 €
<b>En recettes pour un montant de :</b>	302 105,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	3 932,71 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	3 932,71 €

Ligne 002	
<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	1 299,09 €



## DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°11

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) et 1 abstention (Séverine Ricius) vote le budget annexe 2015, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :*

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes HT	11 764 €	310 171 €
Dépenses HT	11 764 €	310 171 €

*Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 321 935 € HT.*



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°12**

## COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2014 qui ont été présentées lors de la réunion de la commission « affaires générales » et qui se résument ainsi :

<b>Fonctionnement</b>	
Recettes	385 414,69 €
Dépenses	301 144,07 €
<b>Soit un résultat de clôture</b>	<b>84 270,62 €</b>
Report année précédente	84 268,25 €
<b>Résultat de cloture</b>	<b>168 538,87 €</b>
<b>Investissement</b>	
Recettes	244 480,58 €
Dépenses	297 245,15 €
<b>Soit un résultat de clôture</b>	<b>- 52 764,57 €</b>
Report année précédente	- 578 239,40 €
Restes à percevoir	483 597,00 €
<b>Résultat de cloture</b>	<b>- 147 406,97 €</b>
<b>Excédent global de cloture</b>	<b>21 131,90 €</b>
FCTVA sur travaux éclairage public	17 626,00 €
<b>Excédent</b>	<b>38 757,90 €</b>

les travaux d'enfouissement de réseaux (33578 €) ont été réglés sans emprunt ce qui explique la baisse du fonds de roulement

M. Le Maire cède la présidence à M. Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2014.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) et 2 abstentions (Denis Decaux, Séverine Ricius), vote le CA 2014.*

**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°13**

## COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2014

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) et 2 abstentions (Denis Decaux, Séverine Ricius), vote le compte de gestion 2014 de Mme le receveur.*

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

### DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°14

#### COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE - AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) et 2 abstentions (Denis Decaux, Séverine Ricus), vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessus



### DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°15

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2015 et répond aux différentes interrogations.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu), vote le budget 2015, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes	396 115 €	742 826 €
Dépenses	396 115 €	742 826 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 138 941 €.



### DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°16

#### Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Saint-Saire

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal unanime décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% sans aucune exonération.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.

Toutefois le taux et les exonérations éventuelles pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.



### DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°17

#### APPEL A PROJET 2015 AVENUE VERTE LONDON PARIS

Sur proposition de la commission « qualité de la vie », le conseil municipal est amené à délibérer pour déposer une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

*dans le cadre de cet appel à projet pour l'aménagement d'une aire de repos avec des jeux pour les enfants et des équipements vélos Place de la Source.  
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal unanimes, acceptent la proposition ci-dessus*

**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°18**

### SIGNATURE DU DEVIS AVEC SAMUEL CRAQUELIN, ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR LA RAMPE HANDICAPÉE ET ACCÈS À LA MAIRIE

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal unanimes acceptent le devis pour l'aménagement d'une rampe handicapée et accès à la mairie (étude et suivi des travaux) pour un montant de 5312.50 € HT et autorisent M. le Maire à signer ce document.*

**DÉLIBÉRATION du 08/06/2015 - N°19**

### SIGNATURE DU DEVIS AVEC SAMUEL CRAQUELIN, ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR L'AMÉNAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal par 10 voix pour et 5 voix contre (Christine Dieutre, Ginette Vasse, Bruno Biard, Philippe Duval et François Durieu) acceptent le devis pour l'aménagement de la Place de la Mairie pour un montant de 2750 € HT (étude et suivi des travaux) et autorisent M. le Maire à signer ce document.*

## TRAVAUX DIVERS

- Rue du moulin
  - o Pascal LAMULLE : 857 €
  - o PRC : 367.43 €

Il est demandé de refaire des devis en précisant « Poids lourd »

- Chemin des aulnes
  - o Pascal LAMULLE : 1302 €
  - o PRC : 1112.05 €

L'entreprise PRC est retenue

- Marches des acacias
  - o Pascal LAMULLE : 511 €
  - o PRC : 971.75 €

Il est demandé de faire préciser à l'entreprise Lamulle si la repose des pavés décollés est comprise dans son devis

- Route de la Sablière (dans le but de se faire rembourser par ERDF)
  - o PRC : 559.19 €

L'entreprise PRC est retenue

- But du stade

Il est demandé deux devis ; les élus seront consultés par mail pour que les travaux soient faits pour l'été.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

### COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus ont pris connaissance des comptes rendus de commissions et syndicats transmis par mail ; aucune remarque n'est apportée.

- Communauté de communes en date du 09/04/2015
- SIVOS de la Béthune en date du 08/02/2015
- Bassin versant de la Béthune en date du 16/04/2015
- PETR du Pays de Bray en date du 12/03/2015
- Qualité de la vie en date du 24 mars 2015
- Affaires générales du 29 mai 2015



### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **SIVOS de la Béthune**

Monsieur le Maire informe les élus que les frais de fonctionnement des écoles sont globalisés et que le SIVOS reverse une partie aux communes.

Le SIVOS prend désormais en charge le transport scolaire dit de St-Saire en contrepartie de la mise à disposition de la salle des loisirs pour les spectacles.

Maryse DUVAL, adjointe en charge des affaires scolaires, a présenté l'organisation de la réforme des rythmes scolaires.

Mme Vasse a demandé si la commune de Graval avait payé sa participation au SIVOS de la Béthune ; les membres du SIVOS répondent que cela a été fait.
- **Constat de retournement de prairie**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du bassin Versant de la Béthune concernant les retournements de prairie qui sont soumis à réglementation. Alain Goubert, membre du bureau du bassin Versant, donne quelques informations complémentaires à ce sujet. Un courrier sera envoyé aux cultivateurs.
- **Dates à retenir**
  - o Fête du terroir du Pays Neufchâtelois : samedi 4 juillet de 14h30 à 18h
  - o Elections régionales : 6 et 13 décembre 2015
  - o Fête nationale : retraite aux flambeaux et feu d'artifice le 13/07 à Nesle-Hodeng
- **Courriers reçus :**
  - o Lettres de remerciement suite au décès de M. Gabriel Loisel, Mme Lurois (maman d'Etienne)
- **Questions diverses :**
  - o Monsieur le Maire informe les élus de quelques dégradations survenus au stade et au WC cour de l'école
  - o Mme Vasse signale de l'usure au pont du Mesnil-Sigaux. L'ATESAT sera consulté.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 JUIN 2015

- Mme Dieutre demande qui a fait le fauchage des accotements ; Monsieur le Maire répond que c'est l'entreprise Lamulle au même prix que 2014.
- Madame Dieutre demande des informations sur la facture de 3537.20 € concernant St-Saire Loisirs. Une copie de la facture Périer Voyages sera transmise lorsque l'association se réunira après avoir eu des réponses écrites de la Sous-Préfecture sur les questions posées.
- Monsieur Lurois suggère d'ajouter des équipements vélos dans le cadre de l'appel à projets de l'avenue verte.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Antonio Navarro</u>	<u>François Durieu</u> (qui a donné pouvoir à Ginette Vasse)
<u>Denis Decaux</u>	<del><u>Philippe Duval</u> (qui a donné pouvoir à Christine Duval)</del>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Ginette Vasse</u>	<u>Séverine Ricius</u>
<u>Charles-Henri Ricard</u>	<u>Etienne Lurois</u>	<u>Fabien Lamulle</u>